



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 01
17 Septembre 2024

Consultation du Procès-Verbal

Les procès-Verbaux sont publiés sur Footclubs.

Examen du dossier

Dossier n° 01

Match n° 28743925 St-Julien Divatte Fc 3 / Orvault Sports 3 Seniors D2 Masculin groupe A du 08.09.2024

La Commission décide :

- D'infliger une amende de 16 € pour absence de responsable d'équipe à Orvault Sports

Examen des Évocations

Dossier n° 02

Match n° 28743658 Blain Es 2 / St-Vincent Lustvi 1 Seniors D2 Masculin groupe C du 08.09.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Blain Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Vincent Lustvi suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Blain Es

Dossier n° 03

Match n° 28744983 St-Sébastien Fc 4 / Petit Mars Fc 2 Seniors D3 Masculin groupe F du 08.09.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 4 du club de St-Sébastien Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Petit Mars Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Sébastien Fc

Réserve non confirmée

- **Seniors D2M du 08.09.2024 :**
N° 28743394 St-Joachim St-Malo F. 1 / Montoir Cs 1